

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL RÉGIONAL
TENUE LE MERCREDI 13 MARS 2024 À 19 H

À laquelle :

Monsieur Alexandre Bastien, conseiller régional
Madame Chantale Pelletier, conseillère régionale
Monsieur Drew Somerville, conseiller régional
Madame Estelle Muzzi, conseillère régionale
Monsieur Étienne Brunet, conseiller régional
Monsieur Guy-Julien Mayné, conseiller régional
Monsieur Jean-Guy Hamelin, conseiller régional
Monsieur Jean-Marie Mercier, conseiller régional
Monsieur Lucien Bouchard, conseiller régional
Madame Sylvie Gagnon-Breton, conseillère régionale
Monsieur Yves Boyer, préfet

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du préfet, monsieur Yves Boyer.

Sont également présents :

Madame Amélie Latendresse, directrice générale et greffière trésorière

2024-03-67

MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO ADM-172 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 32 000 000\$ POUR LE FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE AU PROJET ÉOLIEN LES JARDINS

ATTENDU QUE le règlement numéro ADM-172 a été adopté en date du 17 janvier 2024 pour le financement de la participation financière de la MRC Les Jardins-de-Napierville à la mise de fonds du projet éolien Les Jardins ainsi que pour le financement de certaines garanties financières ;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (« MAMH ») a émis des commentaires relativement au plan d'affaires, joint en annexe du Règlement numéro ADM-172 dans le cadre de la demande d'approbation lui ayant été déposée ;

ATTENDU QUE l'article 1076 du Code municipal permet au conseil de modifier un règlement d'emprunt par résolution lorsque l'objet de l'emprunt ainsi que la modification n'augmentent pas la charge des contribuables ;

ATTENDU QUE le développement d'un projet éolien est un processus évolutif qui requiert des ajustements ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement numéro ADM-172 suivant les commentaires reçus du MAMH ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alexandre Bastien

APPUYÉ DE : Monsieur Guy-Julien Mayné

et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le titre du règlement numéro ADM-172 est remplacé par le suivant : « Règlement numéro ADM-172 décrétant un emprunt et une dépense de 29 000 000\$ pour le

financement de la participation financière de la MRC Les Jardins-de-Napierville au projet éolien Les Jardins » ;

QUE l'article 2 du règlement numéro ADM-172 est remplacé par le suivant : « Le conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville est autorisé à procéder à une demande de financement pour la participation financière de 25% du Projet éolien accepté par Hydro-Québec lors de l'appel d'offres 2023-01 pour un montant de 29M\$ couvrant la mise de fonds et les garanties. » ;

QUE l'article 3 du règlement numéro 172 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 29M\$ couvrant la mise de fonds au Projet et certaines garanties financières, sur une période équivalente à la durée totale du contrat d'approvisionnement en électricité, laquelle est de 30 ans. » ;

QUE le plan d'affaires annexé au Règlement numéro ADM-172 à titre d'annexe A soit remplacé par le plan d'affaires annexé à la présente résolution à titre d'annexe A ;

QUE l'estimé de la directrice générale annexé à la présente résolution à titre d'Annexe B soit ajouté au règlement numéro ADM-172 ;

QU'une COPIE CERTIFIÉE de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la direction générale, soit et est autorisée à effectuer toute démarche et formalité et de s'adjoindre des ressources pour ce faire, pour donner effet à la présente résolution aux conditions qu'elle juge appropriées.

ORIGINAL SIGNÉ

M. Yves Boyer, préfet

ORIGINAL SIGNÉ

Mme Amélie Latendresse, directrice générale et greffière trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le *20 mars 2024*
La directrice générale et greffière-trésorière

Amélie Latendresse
Amélie Latendresse
MRC des Jardins-de-Napierville